

#### **VAL-DE-MARNE**

Numéro de l'assuré : 1 83 08 99 351 626 30

Nom de l'assuré : HARZALLAH AHMED

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli. Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple!

3646



L ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE 94000 CRETEIL

M. HARZALLAH AHMED 32 RUE JULES VANZUPPE 94200 IVRY SUR SEINE

Le 15/11/2022





Pour être mieux suivi... je déclare mon médecin traitant et je respecte le parcours coordonné.

### > MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Monsieur,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



0641v1.76



# La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant!

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.







### **VAL-DE-MARNE**

Numéro de l'assuré : 1 83 08 99 351 626 30

Nom de l'assuré : HARZALLAH AHMED

## Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 15/11/2022 au 14/11/2023 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 941 3911	10	1 83 08 99 351 626 30	
Bénéficiaires(s) nom de famille suivi d'un événtuel nom d'usage	)	N° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	Né(e) le / rang
HARZALLAH AHMED a déclaré un médecin traitant		1 83 08 99 351 626 30	29/08/1983 1
HARZALLAH ADEM a déclaré un médecin traitant		1 21 09 94 069 217 60	24/09/2021 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.